

## La langue française dans l'Europe d'aujourd'hui

Par Gérald Antoine

Comment dissimuler mon embarras devant ce sujet cent fois débattu jusqu'à en être rebattu ? C'est le cas de se rappeler le mot de La Bruyère : « tout est dit, et l'on vient trop tard » !

Cela est vrai surtout de la description des faits, du diagnostic de l'affaiblissement et des maux dont souffre aujourd'hui la langue française. C'est sans doute moins vrai de l'énoncé des remèdes éventuels - disons : de la thérapeutique. Vous me permettrez donc d'être relativement bref sur le premier point, pour accorder plus d'attention au second.

Examen de la situation. - Trop d'analystes se croient encore au 18<sup>e</sup> siècle, au temps où Rivarol, à l'invitation de l'Académie de Berlin, dissertait sur « l'Universalité de la langue française » (l'Académie de Berlin prenait soin de préciser : « Qu'est-ce qui fait de la langue française la langue universelle de l'Europe ? »). C'était le temps où Louis-Antoine Caraccioli, plus Parisien que Romain, pouvait publier un livre intitulé *Paris, le modèle des nations étrangères, ou l'Europe française* (1777).

La France du XIX<sup>e</sup> siècle ne se reposera que trop sur cette glorieuse tradition. L'avertissement reproduit en tête de toutes les éditions du *Dictionnaire universel de la langue française* de Boiste (1<sup>ère</sup> éd., 1800, 10<sup>e</sup> éd., 1841) en est une parfaite illustration :

« Notre but est (...) de contribuer à ce que la langue française, conservée dans sa pureté, ne puisse pas cesser d'être, en Europe, la langue universelle ».

Autre témoignage hautement révélateur, par son auteur et sa date: en 1888, donc plus d'un siècle après Rivarol, Renan prononce devant l'Alliance française une conférence « pour la propagation » de notre langue. Or, il retrouve les définitions et les accents de Rivarol:

« Que de choses éternellement bonnes et vraies ont été pour la première fois dites en français, ont été frappées en français, ont fait leur apparition dans le monde en français. Que d'idées libérales et justes ont trouvé tout d'abord en français leur formule (...). C'est une langue libérale vraiment ».

N'oublions pas le dernier mot: « Messieurs, je me fie à vous pour que le français soit la langue éternelle ».

Une différence, toutefois, doit être relevée de l'un à l'autre. La France a connu la défaite en 1870: sa puissance politique est ébranlée, sa puissance économique est entamée, il importe d'autant plus de sauvegarder les valeurs de l'esprit et de la langue où il s'incarne. Le clairon sonne encore, mais les avant-gardes sont sur la défensive.

A prendre les choses de haut, le XX<sup>e</sup> siècle français, en matière de langue, nous apparaît avant tout comme un continuateur du précédent, soucieux de défendre l'idiome à la fois contre les ennemis, réels ou supposés, de l'intérieur et de l'extérieur, beaucoup plus que de l'illustrer en l'enrichissant, à l'image des hommes de la Renaissance.

Comment s'explique cette attitude à tous égards dangereuse pour l'avenir du français dans ce qu'on ne saurait appeler le *concert* européen, encore moins mondial ? - Elle a deux causes principales: l'une externe, très visible et dont tout le monde parle; l'autre interne, moins ostensible, sur laquelle on s'exprime peu mais qui, par là même, est pernicieuse.

La cause externe, chacun l'a compris, c'est la prépondérance croissante, spécialement en Europe, de l'anglais. Comme je l'ai déjà fait remarquer ailleurs, à la surprise, semble-t-il, de l'auditoire, cette situation linguistique présente avait été pronostiquée, de la manière la plus lucide par l'Allemand Johann-Christopher Schwab, lauréat ex aequo avec Rivarol de l'Académie de Berlin en 1784. Rivarol, prudent ou paresseux, n'avait pas répondu à la troisième question posée par le jury: « Peut-on présumer que la langue française conserve cette prérogative de l'universalité en Europe ? » Schwab, courageux et appliqué, répond: « Les autres langues qui sont en concurrence avec la langue française ne peuvent enlever à cette langue le rang qu'elle occupe que dans les cas suivants: il faudrait ou qu'elle vînt à s'altérer, ou que la culture d'esprit fût négligée dans la nation qui la parle, ou que cette nation perdît de son influence politique, ou que sous ces trois rapports une nation voisine reçût un accroissement proportionnel.

Mais ce n'est pas tout. Il précise pour finir :

« Ceci ne doit s'entendre que de l'Europe, car la langue anglaise peut, en suivant le rapport des accroissements de l'Amérique septentrionale, y acquérir un empire prodigieux ».

Eh bien, au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle, toutes ces prophéties se trouvent, hélas ! réalisées. Prenons-les à rebours : « empire prodigieux » de l'anglais, spécialement dans les domaines-clés des sciences et des techniques, tant industrielles que commerciales. – « Perte de notre influence politique », qui a pris des allures vertigineuses depuis la disparition du Général de Gaulle, - Dégradation de l'esprit, en particulier dans l'ordre moral.- Enfin « altération » de la langue elle-même, sous l'influence conjointe de quantité de facteurs qui tendent à l'amoinrir (ainsi l'éloignement de la nature animale et végétale par suite de l'urbanisation galopante) ou à la fragiliser (ainsi l'on n'écrit plus laborieusement; on dicte, on téléphone - bref : on parle).

Cependant, ce dernier concept d'«altération » nous met sur le chemin d'une autre cause à laquelle il est permis d'imputer le comportement défensif, conservateur, bien plutôt qu'inventif, généreux, innovant de la majorité des usagers actuels de notre langue et, plus souvent encore, de ceux qui de près ou de loin ont en charge sa pédagogie.

Dire comme Schwab: « il faudrait que la langue vînt à s'altérer », c'est admettre qu'elle possède un degré de pureté qu'il importe de préserver contre toute atteinte. Cet idéal est d'ailleurs plus affirmé chez Schwab que chez Rivarol: aux yeux de Schwab la principale cause d'infériorité de sa langue par rapport à la nôtre tient au fait que l'allemand, victime de la diversité des parlers en usage d'une région à l'autre, n'est pas encore une langue fixée, alors que le français est un idiome bien établi , riche d'un acquis lexical et d'un code syntaxique parfaitement assurés.

Par le fait une conviction unanime se manifeste aussi bien chez les grammairiens réputés gardiens du « bon usage » que parmi toutes les catégories de la société policée: la langue française, après avoir connu les obscurités du moyen âge, puis le flamboiement de la Renaissance, enfin la patiente épuration du grand Siècle, est parvenue à un état de perfection merveilleusement assorti aux besoins d'expression de l'Age des Lumières. Mais cette médaille a un revers: à pareil compte, l'avenir de notre langue tiendrait dans une

cruelle alternative : ou bien, sévèrement gardée, elle demeure en cet état ; ou bien, par faute de vigilance, elle ne peut que perdre de son éclat, et comme disaient les Académiciens berlinois, « sa prérogative ».

De là vient le culte de la sauvegarde et du fixisme qui perdure jusqu'à nos jours. Selon la formule d'un grand linguiste, Mario Roques, le français est « une langue en perpétuelle surveillance. d'elle-même » - ce que ne sont point, en tous cas point au même degré, tant s'en faut, les autres langues d'Europe, qu'elles soient de souche romane, germanique ou slave.

De là vient, dans le domaine des institutions, un foisonnement d'organismes, d'Etat ou non, voués à la défense de notre idiome. Citerai-je, pour mémoire, sur le versant officiel :

L'Académie française, première en date

Ses statuts définissent sa « principale fonction » qui consiste à « donner des règles certaines à notre langue, et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences ».

Le Conseil supérieur de la langue française

La Délégation générale à la langue française

Le haut conseil de la francophonie

Et sur le versant associatif :

Le Conseil international de la langue française

L'Avenir de la langue française

L'Alliance francophone, etc.

Savez-vous, à ce propos, que nous vivons en ce moment même dans « l'Année francophone internationale 2001 » patronnée par les instances susdites ?

Ce vaste déploiement de gendarmerie linguistique me paraît présenter assez peu d'avantages, mais en revanche de graves inconvénients.

A l'extérieur de nos frontières d'abord, tant en Europe qu'ailleurs, il suscite des réactions allant de l'ironie à l'hostilité. La plupart y voient une trop claire manifestation de « l'arrogance française ».

A l'intérieur, cet appétit de sauvegarde sourcilleuse confinant au fixisme n'a pas manqué d'entraîner, à l'opposé, des fringales d'affranchissement confinant au laxisme; mai 68 n'a fait que précipiter le mouvement.

Au total, notre infortunée langue française se voit aujourd'hui menacée sur deux fronts, intérieur et extérieur: le premier n'est pas au programme de ce soir. Je m'arrête donc à la situation internationale, et plus précisément européenne du français. L'Académie de Berlin pourrait mettre à présent au concours non plus l'universalité de la langue française, mais bien l'Universalité de la langue anglaise en Europe. Inutile de revenir sur les causes, la principale étant que l'anglais se trouve être à la fois la langue d'un des pays de l'Europe, non des moindres, et celle des Etats-Unis, actuellement encore première puissance mondiale et, de ce fait même, animé de sentiments hégémoniques.

Cela peut nous heurter; des événements récents montrent que cela n'est pas sans risques pour leur propre avenir; mais cela est dans l'ordre humain et ne date point d'hier. En 1898 Théodore Roosevelt lâchait déjà cette phrase: « l'américanisation du monde est notre destinée ».

L'historien de la langue que j'essaie d'être se bornera, lui, à mentionner trois faits. Le premier est peu connu, mais ses conséquences pratiques, à l'échelle européenne pour commencer, furent décisives: en 1965, sous l'autorité de Brejnev, le Praesidium du Soviet

Suprême décrète : désormais tous les spécialistes de science et de technique ayant reçu l'habilitation de l'Académie des Sciences de l'URSS devront publier leurs articles en anglais, avec un résumé en russe.

Comment a-t-on pu, dans ces conditions faire reproche à l'Institut Pasteur de décider, un quart de siècle plus tard (1989) - c'est le second fait - l'emploi exclusif de l'anglais dans ses publications ? N'est-ce pas, à l'évidence, la condition *sine qua non* de son audience internationale ?

Le troisième fait appartient au présent immédiat.

Les perspectives d'élargissement de l'Union européenne soulèvent, comme chacun le sait dans cette Maison, des problèmes nombreux et complexes. Celui des langues ne se range sans doute point parmi les plus importants ; mais il a le don d'enflammer les esprits. Jusqu'ici le Parlement européen reconnaissait à chacun de ses membres le droit de parler et d'écrire dans sa propre langue. L'arrivée, à plus ou moins proche échéance, de dix nouveaux pays membres implique la prise en compte de huit langues supplémentaires, et du même coup des moyens et des frais d'interprétation exorbitants. D'où, en juillet dernier, l'émergence de propositions à portée réductrice: les uns ont suggéré de s'en tenir désormais aux onze langues officielles de la Commission. ; - les autres aux trois langues de travail reconnues au sein du Conseil; tel enfin (le britannique James Elles) de se contenter de l'anglais, puisqu'il est désormais enseigné comme première ou deuxième langue dans tous les Etablissements secondaires européens. Ce fut un beau tollé, d'autant que dans le même temps était avancée l'idée de reconnaître l'anglais comme « la principale langue de travail de la Commission ». Là-dessus les Ministres des Affaires étrangères allemand et français adressèrent une lettre de protestation conjointe, fondée sur le refus de l'unilinguisme, signe d'unimentalisme.

Voilà le péril fondamental nettement diagnostiqué. Il est dès lors très urgent d'inventorier les composantes d'une thérapeutique non pas idéalement conçue, mais adaptée aux réalités présentes. Il est bien entendu qu'il s'agit ici des destinées du français; mais les remèdes envisagés valent également, *mutatis mutandis*, pour les autres grandes langues européennes.

Article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance : « La raison du plus fort est toujours la meilleure ». Au lieu de nous acharner à « défendre » le français, appliquons-nous à l'« illustrer », comme disait J. du Bellay, c'est-à-dire à le fortifier, en l'enrichissant de tous les nouveaux moyens d'expression requis par l'incessant renouvellement du monde. Du Bellay voulait qu'on pillât le grec, le latin, les dialectes, les autres langues vivantes ... La recommandation vaut plus que jamais, à une condition: il faut, dans toute la mesure du possible, assimiler les emprunts<sup>1</sup> et non point les plaquer tels quels sur le corps de la langue. Cette tâche capitale revient à la Commission nationale de néologie et de terminologie.

Autre tâche, connexe, qui lui incombe : procurer dans les plus courts délais des « équivalents » français aux dénominations anglo-américaines des nouveautés scientifiques, techniques, industrielles et commerciales. Pour réussir, ces équivalents doivent être aussi attrayants que brefs.

---

(1) Nos ancêtres ont donné l'exemple : cf. bol, boulingrin, redingote, etc.

Article II. - Il ne suffit pas de fortifier le français en lui-même et à l'intérieur de l'Hexagone; il faut en même temps fortifier ses positions au sein de l'Europe, L'usage réel, généreux d'un plurilinguisme européen est à coup sûr le remède le plus salubre, à la fois pour le français et pour ses voisins. Soyons pratiques et concrets : pourquoi ne pas lancer un appel à une conférence mixte des Ministres européens de l'Education d'une part, de la Culture et de la Communication de l'autre, les invitant à établir conjointement, au cours des six mois à venir, une carte du plurilinguisme dans les établissements scolaires de l'ensemble des Pays adhérant à l'Union européenne ?

L'objectif est clair : parvenir à ce que tout élève, à compter au plus tard de son entrée au Collège, apprenne, outre son idiome national, deux autres langues vivantes de grande civilisation.

Les moyens à prévoir passent, eux, de toute nécessité par une coopération permanente entre les responsables de l'Education et ceux des médias audiovisuels. L'apprentissage des langues ne saurait plus être désormais une mission dévolue à la seule Education nationale, Il doit prendre, pour une large part, la forme d'une pratique quotidienne acquise dans le cadre familial, devant l'écran de télévision, selon des horaires et des programmes établis en commun par les pédagogues des langues et par les animateurs des chaînes télévisuelles réservées à la diffusion des savoirs et de la culture.

Article III. Rassurez-vous : je m'en tiendrai là pour aujourd'hui; mais permettez-moi, en terminant, de ne pas quitter le terrain de la pédagogie – tout en faisant retour vers notre langue nationale.

Si nous voulons qu'elle vive, il importe pour commencer de l'enseigner de manière vivante aux enfants. Erik Orsenna vient de publier un charmant livre intitulé : *La Grammaire est une chanson douce*, Hélas ! pour combien d'entre nous ne fut-elle pas une potion amère ! - Il serait temps, croyez-moi, de mettre fin à un absurde contresens pédagogique: on prétend enseigner la langue française aux enfants dans les classes dites de grammaire, c'est-à-dire à un âge où les concepts abstraits dont on habille ladite grammaire les rebute. Dans les classes suivantes, à l'âge où ils seraient capables d'y mordre et même avec appétit, on leur parle d'histoire, de sociologie, de psychologie de la littérature. Bref, nos enfants sortent du lycée sans jamais avoir appris réellement leur langue. De grâce, appelez-en au Ministre de l'Education nationale et demandez-lui de remettre les choses dans leur bon sens – celui de la nature: qu' on enseigne aux élèves des écoles et des collèges leur langue comme « une chanson douce », à base de lectures, de récitations animées, de larges cueillettes guidées à travers les jardins du vocabulaire. Qu'on les initie lorsqu'ils sont devenus lycéens à la logique comme à l'antilogique de la grammaire, autrement dit aux structures de leur idiome.

Cette triple ou quadruple ordonnance étant délivrée, je me sens plus à l'aise pour reprendre le large et vous répéter ce qu'il m'est arrivé de dire en d'autres lieux: une langue n'est que la somme des moyens d'expression d'une collectivité. Si cette collectivité est nombreuse, puissante, rayonnante en tous les domaines: scientifique, économique, culturel, moral, ses moyens d'expression seront à son image. A celles et ceux qui exercent des responsabilités dans ces divers ordres d'en prendre pleine conscience: les grammairiens ne sont pas seuls au monde et leur chanson n'est jamais qu'un écho.